

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

1/2 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -  
RESTRUCTURATION GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » -  
ACQUISITION D'UN LOT DE COMMERCE N° 1168

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de contribuer à l'amélioration des facteurs locaux de commercialité et permettre ainsi un regain d'attractivité de cet ensemble commercial.

Pour ce faire, la Ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Dans ce cadre, il a été convenu entre la Ville de Mons en Barœul et un propriétaire, Monsieur KADDOURI, d'une proposition d'acquisition du lot 1168, libre d'occupation, au prix de 42 000 € (quarante deux mille euros).

Ce local est situé au n° 26 bis de l'avenue Robert Schuman. Il fait partie de la copropriété « Résidence Europe » référencée au cadastre en section AM n° 401 pour 1ha 57a 89ca, et est inscrit sous le numéro de lot suivant : n° 1168 pour une contenance de 65,7 m<sup>2</sup>, représentant 509/200 000<sup>ème</sup> des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 985/100 000<sup>ème</sup> des parties communes du groupe C. L'estimation de France Domaine le concernant s'élève à 26 300 €. La négociation avec le propriétaire a permis d'établir un prix de 42 000 € intégrant l'état du bien et une partie des dépenses engagées par le propriétaire dans son aménagement.

L'acquisition de ce lot permettra de faciliter la restructuration des activités commerciales bordant la « manivelle 3 » par la maîtrise d'une emprise située au cœur de cet ensemble.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot de copropriété n° 1168, libre d'occupation, pour une contenance de 65,7 m<sup>2</sup>, tel qu'il est désigné ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à Monsieur KADDOURI, au prix de 42 000 €, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.